

Mise à jour sur la conformité contractuelle de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet

octobre - décembre 2017



TABLES DES MATIERES¹

- ⊙ Mise à jour générale
- ⊙ Initiatives de conformité contractuelle et améliorations
- ⊙ Mise à jour sur les bureaux d'enregistrement
- ⊙ Mise à jour sur les registres
- ⊙ Mise à jour sur le programme d'audit
- ⊙ Synthèse sur l'application de la loi et la gestion des plaintes

¹Cette mise à jour n'est fournie qu'à titre informatif. Veuillez ne pas agir sur la foi des informations contenues dans cette mise à jour pour tirer des conclusions ou prendre des décisions commerciales.

Mise à jour générale

L'équipe de la conformité contractuelle a participé à la 60e réunion publique de l'ICANN qui s'est déroulée du 28 octobre au 3 novembre 2017 à Abu Dhabi (Émirats arabes unis). L'équipe a présenté un programme de conformité contractuelle à la communauté, a rencontré les bureaux d'enregistrement, a assisté à la réunion du Groupe des représentants des opérateurs de registre et s'est réunie tout au long de la semaine avec les membres de l'ICANN et les parties contractantes. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les activités de la conformité contractuelle au cours de la 60e réunion de l'ICANN [ici](#).

Le 2 novembre 2017, l'organisation de l'ICANN a publié une [Déclaration de la conformité contractuelle](#) pour répondre aux préoccupations soulevées par la communauté concernant la capacité des parties contractantes de l'ICANN à se conformer aux accords et politiques de l'ICANN tout en respectant les réglementations sur la protection des données. En particulier, les réglementations qui entrent en vigueur le 25 mai 2018 dans l'Union européenne (GDPR). Des documents supplémentaires sur la protection des données et la vie privée sont disponibles [ici](#) sur le site web de l'ICANN.

L'équipe mondiale de la conformité se regroupe en novembre

L'équipe de la conformité contractuelle s'est réunie aux bureaux d'ICANN org à Los Angeles la semaine du 27 novembre 2017. Le regroupement avait pour objectif de continuer à améliorer la fonction de la conformité contractuelle. Au total, 25 sessions ont été organisées, et l'équipe a consacré la journée entière du jeudi 30 novembre au développement et au renforcement des équipes.

INITIATIVES DE CONFORMITE CONTRACTUELLE ET AMELIORATIONS

Transparence accrue dans les rapports de conformité

Comme précédemment signalé [ici](#), la conformité contractuelle a publié un rapport mensuel amélioré sur le tableau de bord, de nouveaux rapports trimestriels pour 2017 et de nouveaux rapports annuels sur les indicateurs pour 2016, afin de fournir des informations plus détaillées sur les plaintes. Cela cadre avec les différentes recommandations et demandes de l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur, du Comité consultatif gouvernemental et d'autres parties prenantes.

Mise à jour sur le système

Pendant cette période, le système de traitement des plaintes de l'équipe chargée de la conformité contractuelle de l'ICANN a mis en œuvre les améliorations fonctionnelles suivantes :

- des mises à jour sur les modèles destinés aux rapporteurs et aux parties contractantes pour améliorer les communications quant aux plaintes de types multiples ;
- des améliorations visant la granularité dans les rapports sur les indicateurs ;
- une mise à jour sur la réduction de l'autoclôture des plaintes ;
- des mises à jour spécifiant les jours ouvrables de 2018 pour les modèles de communication et la circulation des plaintes.

Participation aux processus d'élaboration de politiques de l'ICANN

Pendant ce trimestre, l'équipe chargée de la conformité contractuelle de l'ICANN a continué sa participation dans les groupes de travail chargés des processus d'élaboration de politiques (PDP) et ses révisions. Ces activités ont principalement porté sur :

- le WHOIS détaillé ;
- la mise en œuvre des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ;
- la révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur ;
- les procédures pour les séries ultérieures des nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD) ;
- la mise en œuvre de la traduction et la translittération des informations de contact ;
- la mise en œuvre de la protection des identificateurs des OIG et des OING dans tous les gTLD.

MISE A JOUR SUR LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT

Verrouillage de 60 jours du changement de titulaire de nom de domaine (COR) en vertu de la politique de transfert

Pendant ce trimestre, l'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN a travaillé avec plusieurs bureaux d'enregistrement et rapporteurs pour clarifier la portée du verrouillage de 60 jours requis pour le COR, conformément à la section II de la [politique de transfert](#).

Le verrouillage de 60 jours ne s'applique qu'à des exemples précis de COR, spécifiés à la section II.A.1.1 de la politique de transfert, y compris le changement non typographique au détenteur du nom enregistré (RNH) ou la modification de l'adresse électronique du RNH. Bien que les bureaux d'enregistrement peuvent appliquer d'autres méthodes de sécurité aux changements de données du WHOIS n'ayant pas été citées dans la politique de transfert (comme le numéro de téléphone du RNH ou l'information sur le client du service d'enregistrement fiduciaire), ils ne peuvent mettre en place un verrouillage de 60 jours pour ces changements.

En outre, une fois qu'un verrouillage de 60 jours au COR est appliqué à un nom de domaine, le RNH ne peut le supprimer ou le désactiver. Un bureau d'enregistrement peut proposer au RNH de se soustraire au verrouillage de 60 jours avant le COR, mais, une fois le verrouillage appliqué, il doit rester en place pendant 60 jours.

Système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS

En octobre 2017, l'équipe de la conformité contractuelle a commencé le traitement des plaintes de l'étape 2, cycle 5 du système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS (ARS). De plus amples informations sur l'étape 2, cycle 5 de l'ARS du WHOIS sont disponibles [ici](#), et les indicateurs de conformité pour les plaintes de l'ARS du WHOIS sont disponibles [ici](#).

MISE A JOUR SUR LES REGISTRES

Traitement des questions de conformité liées aux opérateurs de registre

Ce trimestre, l'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN a émis un avis d'exécution contre un nouvel opérateur de registre gTLD. La principale cause de l'avis était l'échec d'une fonction critique (telle que définie dans l'accord de registre), en particulier les services d'annuaire de données d'enregistrement (RDDS) du port 43. L'échec a également conduit à

l'utilisation par ICANN org du processus de transition temporaire d'un opérateur de registre de secours, tel qu'annoncé [ici](#) le 8 décembre 2017 et les avis d'exécution sont publiés [ici](#).

MISE A JOUR SUR LE PROGRAMME D'AUDIT

Le programme d'audit de la conformité contractuelle est en cours. En général, l'ICANN org effectue deux séries d'audits par an pour les bureaux d'enregistrement et deux pour les registres. Une mise à jour pour chaque type d'audit est présentée ci-dessous.

Audit du contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement

La série d'audits de bureaux d'enregistrement, lancée en septembre 2017, se trouve maintenant à l'étape d'audit. Cinquante-neuf bureaux d'enregistrement ont reçu un avis de demande d'information pour participer à l'audit. Sur ces cinquante-neuf bureaux d'enregistrement, vingt-six ont été sélectionnés pour passer un audit complet et trente-trois autres, qui avaient déjà fait l'objet d'audits au cours des cycles précédents, repasseront des audits partiels dans le but de confirmer l'efficacité des mesures de remédiation appliquées après le premier audit. Deux bureaux d'enregistrement ont volontairement mis fin à leur accréditation au cours de l'audit. Les rapports d'audit préliminaires seront remis en janvier 2018.

Audit du contrat d'accréditation de registre

La série d'audits du contrat de registre des nouveaux gTLD, lancée en septembre 2017, se trouve maintenant à l'étape d'audit. Dix nouveaux gTLD avec des chaînes de catégorie 1 ont reçu un avis de demande d'information pour participer à l'audit et recevront un rapport d'audit préliminaire en janvier 2018. L'audit porte sur les TLD appartenant aux catégories suivantes : Santé et condition physique (pharmacie, dentiste), fonctions intrinsèquement gouvernementales (force aérienne), jeux de hasard (bingo, poker), finances (carte de crédit), potentiel de cyberintimidation/harcèlement (diffamation), services professionnels (avocat) et identificateurs d'entreprise (ltd).

Mise à jour sur l'entiercement de données

L'ICANN continue de demander des audits des dépôts de données d'entiercement aux bureaux d'enregistrement qui ont reçu un troisième avis ou un avis de violation. Des irrégularités par rapport au dépôt de données ont été identifiées dans près de la moitié de ces bureaux. Il s'agissait pour la plupart de dépôts incomplets ou qui n'incluaient pas les domaines ayant recours à des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Toutes les irrégularités ont été corrigées et ont fait l'objet de nouveaux contrôles.

L'ICANN continue d'assurer un suivi proactif afin de mesurer l'exhaustivité des données des bureaux d'enregistrement déposées auprès des fournisseurs d'entiercement, qui comprennent les données de tous les domaines gTLD gérés par chaque bureau d'enregistrement. Cette initiative est en ce moment limitée aux bureaux d'enregistrement qui utilisaient les services d'entiercement d'Iron Mountain, soit 98 % du total des bureaux d'enregistrement.

SYNTHESE SUR L'APPLICATION DE LA LOI ET LA GESTION DES PLAINTES

Les indicateurs trimestriels de conformité contractuelle de l'ICANN sont disponibles sur la page des [rapports de performance contractuelle](#).

